

# Villenoy, aujourd'hui

Décembre 2025



## Edito du Maire

Chères Villenoyennes, Chers Villenoyens,  
En ce mois de décembre 2025, alors que notre ville revêt ses habits de lumière pour les fêtes de fin d'année, c'est avec plaisir que je m'adresse à vous pour clore cette année riche en actions et vous présenter les perspectives qui s'ouvrent à nous.

Villenoy continue sa transformation pour offrir un cadre de vie plus apaisé et respectueux de notre environnement. Dès ce début décembre, nous engageons la végétalisation de notre cimetière. Au-delà de l'embellissement, il s'agit de répondre à des enjeux écologiques forts en favorisant la biodiversité et en offrant aux familles un lieu de recueillement plus serein et confortable.

Notre engagement pour un environnement plus sain se traduit également par une gestion rigoureuse et vertueuse de nos déchets. La création de notre plateforme de tri au Centre Technique Municipal porte ses fruits : elle nous a permis, en 2025, de réduire considérablement les coûts de location de bennes tout en valorisant mieux nos déchets.

La Municipalité  
vous souhaite de  
Joyeuses  
Fêtes  
de fin d'année

C'est la preuve que l'écologie et la bonne gestion des deniers publics vont de pair.

Mais préparer l'avenir, c'est aussi savoir d'où l'on vient. Je suis fier de voir débuter les travaux de réhabilitation des anciennes écuries en un pôle historique consacré à la Seconde Guerre mondiale. Grâce à la générosité de Monsieur François Daveau et au soutien de la Région, nous allons créer un lieu unique de transmission pour notre jeunesse et de mémoire pour tous, qui sera inauguré lors des Journées du Patrimoine 2026.

Avant de nous retrouver pour la Cérémonie des Vœux le 15 janvier prochain, je vous invite à profiter des nombreuses animations prévues ce mois-ci, notamment notre Marché de Noël le 6 décembre.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Fidèlement,

Emmanuel HUDE  
Maire de Villenoy

## Agenda

### 06/12 : Marché de Noël

10h>19h | Place Picard  
Nombreux exposants - Chants de Noël - Visite du Père Noël  
Petite restauration

### 12/12 : Diffusion du ballet «Le Parc»

20h>22h | Micro Folie- 87, rue Aristide Briand

### 14/12 : Spectacle «Petits Trésors de l'Hiver»

10h ou 14h30 | Salle 1871

### 18/12 : Veillée Contes de Noël

17h>19h | Centre Social et Culturel Marie-Jeanne Bassot

### 22/12 : Visite du Château de Vaux-le-Vicomte et ses jardins»

13h>20h | Centre Social et Culturel Marie-Jeanne Bassot

### 15/01 : Cérémonie des Voeux 2026

19h | Salle 1871

L'opération point de collecte des sapins de Noël est reconduite cette année !

Vos sapins doivent être déposés sans décoration, ni pied, ni sac dans l'un des points de collecte suivant :

- 11bis rue Parmentier
- 55 rue de Lagny
- 56 rue Sadi Carnot
- 68 rue Aristide Briand
- 91 rue Aristide Briand - parking salle 1871

> Le but : contribuer à la réduction des déchets dans les décharges et favoriser le recyclage, les sapins vont être broyés et transformés en paillis qui seront utilisés pour enrichir les sols.

> Vous avez jusqu'au 31 janvier 2026 pour le faire. Après cette date, si vos sapins n'ont pas été déposés dans l'un des points de collecte de la ville, nous vous prions de bien vouloir les remettre à la déchetterie.



- Les services de la Commune seront fermés à partir de 16h les mardis 24 et 31 décembre,
- Le Centre Social et Culturel Marie-Jeanne Bassot sera fermé du 22 décembre au 2 janvier,
- Le service Urbanisme sera fermé le 2 janvier.

# Informations générales

## Du vert dans votre cimetière !

La Commune souhaite développer la présence du végétal dans le cimetière afin d'offrir un espace plus apaisant pour les familles qui viennent se recueillir. En outre, marcher sur les graviers n'est pas confortable notamment pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Il a été décidé d'engazonner les allées et d'incorporer des plantes vivaces entre les sépultures.

La végétalisation du cimetière a plusieurs objectifs importants :



Offrir un nouvel espace vert, lieu apaisé et favorisant le recueillement



Faciliter l'entretien :

Suite à la loi Labbé, l'usage de produits chimiques est interdit dans les cimetières. Les agents des services techniques ont adopté des méthodes alternatives pour l'entretien (désherbage manuel, brûleur thermique), mais le désherbage des allées gravillonnées reste chronophage.



Améliorer la biodiversité :

La commune est engagée pour préserver la biodiversité de son territoire depuis 2023 (Atlas pour la Biodiversité Communale -ABC-). Les cimetières peuvent devenir des refuges pour de nombreuses espèces, offrant un habitat calme et peu éclairé, propice à la faune et à la flore.

Le cimetière est composé de 4 carrés de sépultures.

Les travaux de végétalisation débuteront début décembre par le retrait à la mini-pelle et la pelle manuelle des graviers qui entourent les sépultures • Cette phase va durer 2 mois environ.

Après l'apport de terre végétale, un mélange de deux gazons sera semé par l'entreprise. Des sédums (plantes vivaces grasses) faciles d'entretien seront plantés par les agents des services techniques entre les sépultures dans les allées très étroites • Cette phase va s'étendre sur 2 mois.

Les travaux se dérouleront en deux phases en fonction des conditions météorologiques et des saisons : En effet, l'apport de terre ne peut être effectué pendant la période d'hiver au risque de détériorer les allées du cimetière et le gazon ne peut-être semé qu'au printemps.

Phase 1



>>>



Retrait des graviers dans les carrés suivant l'ordre 2-1-3-4

Phase 2



>>>



Apport de terre végétale-semence du gazon et plantation des sédums.

Cette planification peut évoluer en fonction des conditions météorologiques. Le cimetière restera accessible pendant les deux phases. Lors de cérémonie, ces travaux seront interrompus pendant la durée de l'office.



# Cadre de vie

## La lutte contre les déchets continue...

Pour faire face à l'augmentation des dépôts sauvages, la commune a mis en place dès 2024 des actions de sensibilisation et de prévention (réunion, courriers ciblés, partenariat avec la CAPM) auprès des bailleurs sociaux, des syndics et des administrés. Les incivilités ont commencé à diminuer.

Depuis l'été 2025, la commune a créé une plateforme de tri des déchets au Centre Technique Municipal.

Auparavant tous les déchets ramassés sur la voie publique par nos agents étaient collectés dans des bennes louées à une entreprise en charge de les évacuer.

**En 2025, la commune a réduit de 8 000€ le coût des locations de bennes en triant les déchets collectés sur la nouvelle plateforme.**

Plusieurs compartiments ont été mis en place avec un affichage correspondant au déchet.

Tous les déchets (à l'exception de deux) sont repris gratuitement dans les déchèteries de la CAPM.

Les agents des services techniques ont été formés au tri et à la valorisation des déchets.

Les déchets de la plateforme de tri sont évacués par nos soins.

### Les déchets qui sont triés au CTM sont :

- Les déchets électriques et électroniques
- Bois (portes, planches, meubles...)
- Gravats mélangés à de la terre ou autres matériaux (44 € m<sup>3</sup>)
- Menuiserie vitré intacte
- Plâtres
- Métaux
- Gravats
- Pneumatiques
- Encombrants valorisables (32 € m<sup>3</sup>)



Enfin depuis 2 ans, le partenariat avec la ressourcerie gérée par l'ARILE a permis de mettre en place une collecte de réemploi des invendus de la brocante. Les objets non vendus mais en bon état sont collectés et non plus jetés dans une benne.

## Zoom sur l'optimisation de la collecte du verre

### Villenoy s'engage pour un recyclage du verre plus efficace !

Le verre est un matériau unique : **recyclable à l'infini**, il peut redevenir la même bouteille encore et encore, sans perte de qualité. Pourtant, malgré l'effort de chacun, les tonnages collectés stagnent depuis plusieurs années. Trop de verre se retrouve encore dans les poubelles d'ordures ménagères.

#### Modernisation du service : de nouveaux équipements pour plus de confort

Dans le cadre du programme d'amélioration de la performance de collecte du verre soutenu par CITEO, la CAPM installe sur l'ensemble du territoire des colonnes d'apport volontaire de **nouvelle génération** :

- insonorisées ;
- équipées de sondes volumétriques pour éviter les débordements et optimiser la collecte
- avec une communication visuelle renouvelée.

Ces équipements modernes faciliteront le tri et amélioreront la qualité du service rendu aux habitants.

**De nouveaux points d'apport volontaire dans votre commune :** pour rendre le tri plus accessible à chaque villenoyen, de nouvelles implantations sont prévues

prochainement Rue Jean-Pierre Plicque, Place Foch et Rue des Closeaux.

Un autre déploiement pourra être envisagé ultérieurement.

Ces nouveaux Points d'Apport Volontaire complètent le maillage existant et permettront à chacun de déposer son verre à proximité de son domicile ou sur ses trajets quotidiens.

#### Un accompagnement pour les habitants

Afin de simplifier le stockage du verre à domicile, des sacs de pré-tri réutilisables seront prochainement distribués à chaque foyer.

#### Un geste simple, un impact réel

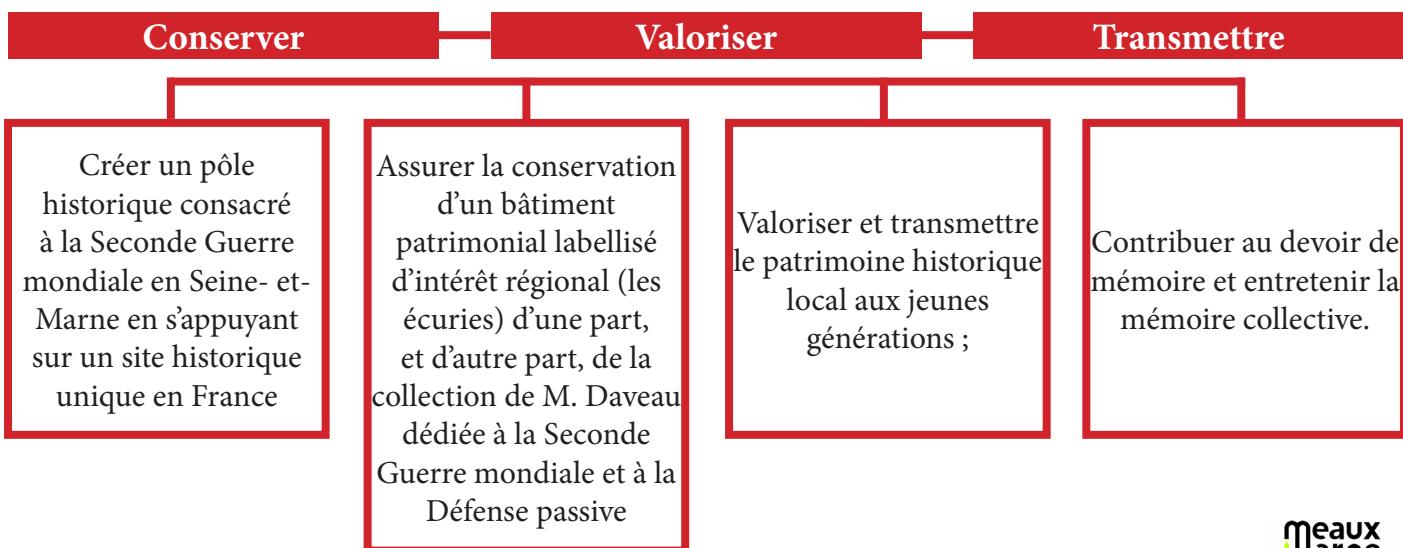
En triant correctement vos bouteilles, pots et bocaux en verre, vous contribuez directement :

- à préserver nos ressources naturelles ;
- à réduire les coûts de traitement ;
- et à améliorer le recyclage local.

**Chaque geste compte :** ensemble, faisons de Villenoy une commune exemplaire en matière de tri du verre. Merci pour votre engagement.

# Culture & Patrimoine

La commune réhabilite les anciennes écuries en pôle historique, ces travaux financés par un don de Monsieur François Daveau, collectionneur et passionné villenoyen et d'une subvention de la région Ile-de-France. Débutés en novembre 2025, ils seront inaugurés aux Journées Européennes du Patrimoine 2026.



## Renforcer l'accessibilité

**1. Visibilité :** rendre à nouveau accessibles au public les collections de François Daveau.

**2. Confort de visite :** penser des conditions pérennes et confortables d'accueil du public. En créant un espace complémentaire à l'abri conique antiaérien, le public pourra suivre la présentation préalable à la visite du cône en intérieur, dans un espace dédié (et non sous un barnum comme c'est le cas à présent) et profiter de ressources complémentaires qui viendront enrichir son expérience de visite.

**3. Elargissement des publics et fréquentation :** la jauge maximum pour les visites de l'abri conique est de 17 personnes. Nous ne sommes pas en mesure actuellement d'y accueillir les scolaires. Or, la Seconde Guerre mondiale est au programme à la fois du CM2, de la Troisième et de la Seconde. Cet espace permettra ainsi de séparer la classe en deux groupes. Pendant que la première moitié découvrira les ressources et les collections du centre d'interprétation, la seconde visitera le cône.

**4. Renforcement de la médiation autour des collections et du site historique :** l'espace offert par ce centre d'interprétation va nous permettre de développer la médiation autour des visites de l'abri conique et des collections sur la Seconde Guerre mondiale : visite-découverte des collections, organisation d'ateliers (plastiques, manuels, d'écriture), programmation de projections et de conférences en lien avec la Micro-Folie de Villenoy, mise en valeur de certaines thématiques à travers des expositions temporaires.

*En parallèle, la commune travaille avec l'Office de Tourisme du Pays de Meaux pour la « mise en tourisme » du patrimoine historique et naturel de la commune, point d'intérêt notamment pour les futurs cyclotouristes de la Véloroute 52 empruntant le canal de l'Ourcq.*

